



santé

[www.la-cab.fr](http://www.la-cab.fr) et [www.facebook.com/la.cab.24](https://www.facebook.com/la.cab.24)

Dans le cadre du **Contrat Local de Santé**, la Communauté d'Agglomération Bergeracoise (CAB) s'engage contre la désertification médicale.

Le **Contrat Local de Santé** (CLS) vise à mettre en cohérence la politique régionale de santé et les démarches locales de santé existantes déclinées par axes.

**Les partenaires du CLS** : La Communauté d'Agglomération Bergeracoise, l'Agence Régionale de Santé Aquitaine, l'État, le Département de la Dordogne, le Centre Hospitalier de Bergerac, la Clinique Pasteur, le Centre Hospitalier Spécialisé Vauclaire et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie.

# LA CAB ACCORDE DES AIDES AUX ETUDIANTS INTERNES EN MEDECINE

En stage auprès des médecins libéraux et de PMI agréés maîtres de stage installés sur le territoire des 27 communes de la CAB

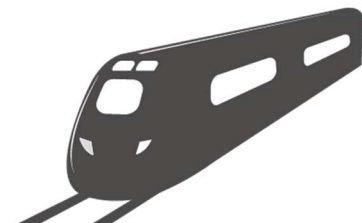


LOGEMENT



70 % du montant du loyer  
dans la limite de **200 €/ mois**

*Pour les stages inférieurs à un mois, l'aide sera proratisée au temps passé.*



DEPLACEMENTS



Trajet domicile / lieu de stage  
Remboursement forfaitaire de **100€/ mois**

*Participation au défraiement des déplacements d'un étudiant ou d'un interne durant son stage auprès d'un médecin libéral de la CAB*